



Comité des finances et du développement économique

ORDRE DU JOUR 22

**Le 3 juillet 2012
9 h 30**

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

**Diane Blais, Coordonnatrice du comité
613-580-2424 x28091
Diane.Blais@ottawa.ca**

Membres du comité :

Président : Maire J. Watson

Vice-président: Conseiller P. Clark

**Conseillers R. Chiarelli, D. Deans, K. Egli, A. Hubley, P. Hume, M. McRae,
M. Taylor, D. Thompson, M. Wilkinson**

L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 21 et procès-verbal confidentiel 21 - Réunion du 5 juin 2012 du Comité des finances et du développement économique](#)

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET DU CONTENTIEUX

1. [NOMINATIONS AU CONSEIL DE GESTION DE LA ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE DE WELLINGTON WEST](#)
ACS2012-CMR-CCB-0052 Kitchissippi (15)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil municipal d'approuver la nomination de Michel Frojmovic, Nathalie Myles et Becky Rynor au conseil de gestion de la Zone d'amélioration commerciale de Wellington West pour un mandat prenant fin le 30 novembre 2014.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2. [INTENTION DE DÉSIGNER DU VIEIL OTTAWA-SUD ET DU VILLAGE SUNNYSIDE COMME ZONE D'AMÉLIORATION COMMERCIALE \(ZAC\)](#)
ACS2012-CMR-OCM-0012 Capitale (17)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

1. d'approuver le secteur décrit dans le document 1 du présent rapport afin de le désigner comme zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Vieil Ottawa-Sud et du Village Sunnyside en vertu de l'article 204 de la Loi de 2001 sur les municipalités;
2. d'autoriser et d'inviter le greffier municipal et chef du contentieux à envoyer un avis d'intention du Conseil d'adopter un règlement municipal pour désigner le secteur, tel qu'il est décrit dans le document 1, comme zone d'amélioration commerciale, conformément à l'article 210 de la Loi de 2001 sur les municipalités;
3. d'adopter les deux règlements habilitants suivants, sous réserve d'un rapport favorable de la part du greffier municipal et chef du contentieux au sujet de l'intention d'adopter un règlement visant à désigner le secteur comme zone d'amélioration commerciale, comme le prévoit l'article 210 de la Loi de 2001 sur les municipalités et tel qu'il est recommandé ci dessus :
 - a. un règlement municipal pour désigner le secteur, tel qu'il est décrit dans le document 1, comme zone d'amélioration commerciale et le nommer « zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Vieil Ottawa-Sud et du Village Sunnyside»;

TRÉSORERIE ET FINANCES DE LA VILLE

4. [CONSENTI À LA FONDATION DU CANCER DE LA RÉGION D'OTTAWA](#)
ACS2012-CMR-FIN-0030 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver les modifications suivantes apportées à l'entente de prêt actuelle conclue avec la Fondation du cancer de la région d'Ottawa :

1. **prolongation du remboursement d'un prêt sans intérêt de deux ans supplémentaires; et**
2. **demande faite au personnel d'établir un nouveau calendrier de remboursement pour les sommes suivantes :**

2012-23 septembre	300 000 \$
2013-23 septembre	300 000 \$
2014-23 septembre	300 000 \$

5. [DÉLÉGATION DE POUVOIR – CONTRATS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2012](#)
ACS2012-CMR-FIN-0028 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que le Comité des finances et du développement économique et le Conseil municipal prennent connaissance du présent rapport.

6. [AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS SOUTENUS PAR LES IMPÔTS FONCIERS ET LES REDEVANCES](#)
ACS2012-CMR-FIN-0029 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil :

1. **d'approuver la cessation des projets d'immobilisation énumérés dans le document 1, le financement des déficits indiqués et la remise des fonds restants aux sources de financement;**
2. **d'approuver les ajustements budgétaires décrits dans le document 2;**
3. **de permettre que, les projets mentionnés dans le Document 3 qui se qualifient pour une cessation, restent ouverts;**

4. de prendre connaissance des ajustements budgétaires décrits dans le document 4, apportés aux termes du Règlement municipal 2009-231 sur la délégation de pouvoirs, modifié, et ayant trait aux travaux d'immobilisation.

OPÉRATIONS MUNICIPALES

SERVICES DES PARCS, DU LOISIR ET DE LA CULTURE

7. [PARC ÉQUESTRE NATIONAL DE NEPEAN](#)
ACS2012-COS-PRC-0009 BAIE (7)
-

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

1. L'interruption des opérations et de la programmation municipales au Parc équestre national de Nepean (PÉNN), notamment la fin des ententes de location avec la Commission de la capitale nationale (CCN) visant le site du PÉNN situé au 401, chemin Corkstown, une mesure permettant des économies de 320 658 \$ dans le budget de 2013, tel que décrit dans le présent rapport; et

2. Qu'une somme de 50 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Parc équestre national de Nepean serve à encourager la mise à disposition permanente d'options abordables de participation au programme d'équitation thérapeutique.

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

SERVICES D'INFRASTRUCTURE

8. [ENTENTE D'ACCES AUX ROUTES MUNICIPALES – BIRCH HILL TELECOM CORPORATION](#)
ACS2012-PAI-INF-0008 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que le Comité des finances et du développement économique renvoi au Conseil pour son approbation l'entente d'accès aux routes municipales conclue, telle que décrite dans le présent rapport, entre la Ville d'Ottawa et Birch Hill Telecom Corporation.

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

9. [PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA PORTION ART PUBLIC ET INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE DU LANSDOWNE](#)
ACS2012-PAI-PGM-0154 Capitale (17)

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de prendre connaissance du plan de mise en œuvre du volet interprétation du patrimoine et art public du projet Lansdowne et Algonquin, comme détaillés dans ce rapport et présentés dans les Documents 1, 2 et 3 ci-joints.

POINTS EN HUIT CLOS*

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

le 27 août 2012

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.

2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal devront être présentés au Conseil le 11 juillet 2012 dans le rapport n° 22 du Comité des finances et du développement économique.